

## M'informer sur les titres professionnels

- <http://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/formation-professionnelle-des-salaries/titres-professionnels>

## Rencontrer les acteurs de la certification

- <http://www.enroutepourlacertification.fr/>

## Rechercher un titre professionnel

- <https://www.banque.di.afpa.fr/espaceemployeurscandidatsacteurs/egprecherche.aspx>

## Consulter la liste des certifications professionnelles

- <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>

## Connaître les centres agréés en région

- **Direccte Hauts-de-France (unité régionale)**  
Lille : 03.20.97.47.22 - Amiens : 03.22.22.42.11
- **Unité départementale (UD) Nord - Lille**  
03.20.12.55.78 ou 03.20.12.55.92
- **UD Nord - Valenciennes**  
03.27.09.97.35 ou 03.27.09.96.22
- **UD Pas-de-Calais**  
03.21.60.28.14 ou 03.21.60.28.28
- **UD Aisne**  
03.23.26.35.11
- **UD Oise**  
03.44.06.26.14 ou 03.44.06.26.66
- **UD Somme**  
03.22.22.41.90



Pour me former ou valider les acquis de mon expérience professionnelle...



...j'ai choisi un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle.  
Et vous ?



## Le titre professionnel

## C'est quoi ?

## Le titre professionnel

## Pourquoi ?

- Le titre professionnel vise à reconnaître la qualification d'une personne. Il est délivré, au nom de l'État, par le ministère chargé de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Il atteste que son titulaire maîtrise les **compétences, aptitudes et connaissances** permettant l'exercice d'**activités professionnelles qualifiées**.
- Le titre professionnel s'obtient au terme d'un parcours de **formation professionnelle** ou par le biais de la **validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par l'apprentissage**.
- Les titres professionnels sont créés pour répondre au plus près aux **besoins des entreprises**.
- En 2015, **71% des demandeurs d'emploi détenteurs d'un titre professionnel ont accédé à l'emploi dans les 6 mois suivant l'obtention de leur certification**.
- Leur contenu est actualisé tous les cinq ans pour suivre les évolutions du marché du travail.
- Les titres professionnels sont inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) géré par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP)\*. Ils sont **reconnus** par les employeurs et les **conventions collectives** des entreprises.

\* Comme les diplômes de l'Éducation nationale

- Parce qu'il existe **251 titres professionnels** couvrant l'ensemble des métiers et des secteurs professionnels.
- Parce que les formations sont **ouvertes à tous**, sans aucune exigence de diplôme ou de formation initiale.
- Parce que la **pédagogie** utilisée est **concrète**, centrée sur le monde professionnel, alternant pratique en centre de formation et en entreprise.
- Parce qu'elle est **guidée par des professionnels du métier**, cette méthode se distingue très nettement des formations scolaires traditionnelles : plus d'autonomie et de responsabilité, une mise en situation, un accompagnement personnalisé...
- Parce qu'il existe **403 centres agréés** préparant au titre professionnel dans les Hauts-de-France.
- Parce que le **jury** final est constitué uniquement par des **professionnels du métier visé**.

